



ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

POSSIBILITÉ D'EMPLOI

Réaffichage

Titre : Électricien ou électricienne

Salaire : 91 832 \$ to 104 248 \$ par année, 40 heures/semaine

Ministère : Services communautaires et gouvernementaux

Indemnité de vie dans le Nord : 18 517 \$ par année

Collectivité : Rankin Inlet

Syndicat : Syndicat des employé-e-s du Nunavut

Numéro de référence : 14-508216

Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Date de clôture : Jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est requise.

Ce concours est ouvert à toutes et à tous.

Relevant du gestionnaire des installations, la personne titulaire du poste réalise des inspections d'entretien préventif et des réparations pour assurer le fonctionnement des systèmes, des sous-systèmes et des composants de toutes les installations dans la zone désignée. À titre de membre de l'équipe d'experts techniques, la personne titulaire du poste cherche à maximiser la qualité des installations et de l'environnement bâti en assurant l'entretien des systèmes de soutien et en minimisant les interruptions de service, tout en tenant compte de la sécurité des personnes, des priorités professionnelles, des limites des ressources et du coût total du cycle de vie. Dans le cadre de la fourniture de services d'entretien préventif, la personne titulaire du poste procède aux vérifications quotidiennes et aux activités de surveillance, d'essai, d'entretien et d'inspection des systèmes, des sous-systèmes et des composants qui sont requises en vertu des exigences des lois et des codes, ainsi qu'aux inspections et à l'entretien requis pour qu'ils fonctionnent comme prévu et atteignent leur durée de vie utile prévue. Dans le cadre de la prestation de services de réparation, la personne titulaire du poste répare ou remplace les composants brisés, usés ou défaillants au besoin afin de régler les problèmes cernés pendant les inspections d'entretien préventif ordinaires.

Dans le cadre de la planification et de l'exécution des travaux, la personne titulaire du poste met l'accent sur la sécurité, l'efficacité de l'équipe, la satisfaction de la clientèle et la qualité.

La personne titulaire du poste influe sur l'efficacité du gouvernement du Nunavut en assurant l'intégrité des installations et de l'environnement bâti qui soutiennent directement les services fournis par les autres ministères, ainsi que tous les Nunavummiut se trouvant dans la zone désignée.

Les tâches et les responsabilités comprennent :

- inspecter les systèmes, les sous-systèmes et les composants des installations pour veiller à ce qu'ils fonctionnent comme prévu et atteignent leur durée de vie utile prévue;
- entretenir les systèmes, les sous-systèmes et les composants des installations pour veiller à ce qu'ils fonctionnent comme prévu et atteignent leur durée de vie utile prévue;
- vérifier les travaux sur les systèmes, les sous-systèmes et les composants des installations réalisés en vertu de contrats pour assurer la conformité avec les plans, les spécifications et les codes régissant la pratique;
- consigner au dossier tous les travaux réalisés;
- veiller à ce que les outils, l'équipement et les matériaux appropriés soient à portée de main ou facilement accessibles en tout temps;
- veiller à ce que les procédures de travail et de sécurité appropriées soient suivies en tout temps;
- réaliser les autres tâches comme : la supervision et la coordination des travaux des autres; la supervision et la formation des apprentis et du personnel occasionnel; le soutien du personnel des autres métiers au besoin; les déplacements dans les collectivités éloignées pour réaliser des inspections ou des réparations d'urgence; et l'évaluation de l'état des installations.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae par courriel à KivalliqHR@gov.nu.ca Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période de probation doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. L'autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seuls les candidats invités à une entrevue seront contactés.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 899, Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0
<https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr>

Téléphone : 867 645-8065
Sans frais : 1 800 933-3072
Télécopieur : 867 645-8097
Courriel : kivalliqHR@gov.nu.ca

